



## Convention d'exposition/présentation d'œuvres

Le présent document précise les conditions d'une exposition/présentation d'œuvres contemporaines au musée des Cordeliers de Saint-Jean-d'Angély entre les soussignés :

**La Ville de Saint-Jean-d'Angély** ayant son siège 1 place de l'Hôtel de Ville, 17415 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY Cedex, représentée par sa Maire, Mme Françoise MESNARD, dûment habilitée par délibération du 26 janvier 2023, ci-après dénommée « la Ville de Saint-Jean-d'Angély »,

N° SIRET : 21170347500015 - Code APE : 84 11 Z

et

L'association dénommée ci-après **La Maison François Méchain** (personne morale) sise à Bel-Air 17400 Les Églises d'Argenteuil représentée par Mme Nicole VITRÉ-MÉCHAIN en sa qualité de Vice-Présidente et lieu d'accueil des résidences d'artistes et d'écriture.

N° SIREN : 900 246 562 - N° SIRET : 900 246 562 000 12 - Code APE : 9003A

### Article 1 : Objet de la présente convention

Il est convenu d'organiser une exposition temporaire au musée des Cordeliers présentant quatre œuvres différentes de quatre artistes ayant bénéficié d'une bourse de résidence accordée par la DRAC Nouvelle-Aquitaine à **La Maison François Méchain** au cours de l'été 2022 :

- **Viktorina ORESHKO** (grande toile *Beach party*),
- **Simon GABOURG** (installation *La croisière et après...*),
- **Sarah TROUCHE** (vidéo de la performance *Ils suivent le tracé des champs*),
- **Charlie CHINE** (3 coffrets + 1 exemplaire d'un journal réalisé à la résidence AZERTY à Nantes du projet *Les chroniques du réel*).

### Article 2 : Durée et dates

L'exposition durera un mois, du mercredi 1<sup>er</sup> au dimanche 26 mars 2023.

#### **La Maison François Méchain**

Association Loi 1901/Résidences d'artistes et d'écriture  
Bel-Air 17400 Les Églises d'Argenteuil

Contact : [lamaisonfrancoismechain@gmail.com](mailto:lamaisonfrancoismechain@gmail.com)

SIREN/SIRET : 900 246 562 00012

Tel : 06 82 37 62 52

FB : La maison François Méchain

### **Article 3 : Lieu**

L'exposition se tiendra dans la salle pédagogique du musée des Cordeliers.

### **Article 4 : Modalités pratiques**

L'accrochage de l'exposition se fera par **La Maison François Méchain**, un artiste (Simon Gabourg) et une personne du musée des Cordeliers le 27 et/ou le 28 février.

Le vernissage de l'exposition, pris en charge par le musée des Cordeliers, sera organisé le jeudi 2 mars à 18h30.

Le décrochage de l'exposition se fera par **La Maison François Méchain** et une personne du musée des Cordeliers lundi 27 mars.

**La Maison François Méchain** assurera le transport des œuvres sur le lieu d'exposition à l'aller comme au retour.

**La Maison François Méchain** assurera l'accueil et l'hébergement des artistes le cas échéant.

### **Article 5 : Engagements de La Maison François Méchain**

**La Maison François Méchain** s'engage à :

- réaliser une visite/présentation de l'exposition au public le soir du vernissage ;
- assurer l'accueil de scolaires (lycée des Métiers Blaise Pascal, lycée Louis Audouin-Dubreuil et collège Georges Texier) dans la limite de 9 classes pour une médiation d'1 heure sur site chaque fois. **La Maison François Méchain** assurera la conception de petits documents pédagogiques à destination des élèves si nécessaire ;
- inviter la presse locale (Sud-Ouest et L'Angérien).

### **Article 6 : Engagements de la Ville de Saint-Jean-d'Angély**

La Ville de Saint-Jean-d'Angély, par le biais du musée des Cordeliers, s'engage à :

- assurer la bonne conservation des œuvres ;
- concevoir la communication de l'évènement (flyer et affiche) en lien avec **La maison François Méchain**, en assurer les frais d'impression et la diffusion par voies électronique (mailing) et physique (dépôt de flyers en ville) conjointement avec **La Maison François Méchain** ;
- concourir à l'accrochage/décrochage des œuvres en mettant un agent à disposition aux dates citées plus haut ;
- mettre son réseau au service du projet afin de communiquer en direction des publics ;
- prendre en charge l'impression (photocopies ou impressions) des documents pédagogiques à destination des scolaires.

#### **La Maison François Méchain**

Association Loi 1901/Résidences d'artistes et d'écriture

Bel-Air 17400 Les Églises d'Argenteuil

Contact : [lamaisonfrancoismechain@gmail.com](mailto:lamaisonfrancoismechain@gmail.com)

SIREN/SIRET : 900 246 562 00012

Tel : 06 82 37 62 52

FB : La maison François Méchain

**Article 7 : Rémunération des artistes**

L'exposition s'apparentant davantage à une sortie de résidence qu'à une véritable exposition, les artistes consentent à abaisser le coût de leurs droits de monstration.

En conséquence, ils percevront chacun la somme de 150 € TTC au titre des droits de monstration de leur travail. La somme globale de 600 € TTC (4 artistes x 150 €) transitera par **La Maison François Méchain** qui fournira une facture à la Ville de Saint-Jean-d'Angély en ce sens.

Fait à Bel-Air le

Nicole VITRÉ-MÉCHAIN  
Vice-Présidente de la MFM  
responsable de la résidence sur site

Françoise MESNARD  
Maire de Saint-Jean-d'Angély

**La Maison François Méchain**

Association Loi 1901/Résidences d'artistes et d'écriture

Bel-Air 17400 Les Églises d'Argenteuil

Contact : [lamaisonfrancoismechain@gmail.com](mailto:lamaisonfrancoismechain@gmail.com)

SIREN/SIRET : 900 246 562 00012

Tel : 06 82 37 62 52

FB : La maison François Méchain